



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

SEANCE DU 30 mars 2000

**Travaux de mise en conformité bâtiments communaux programme 97/98
- avenants aux marchés initiaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200169

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Bâtiments

**Travaux de mise en conformité bâtiments communaux
programme 97/98 - avenants aux marchés initiaux**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que la Ville a engagé un important programme de travaux mise en conformité des bâtiments communaux.

Ces travaux sont en cours de réalisation et concernent de nombreux sites. Pour répondre parfaitement à l'obligation de sécurité et de contrôle technique et tenir compte d'une réalisation dans des bâtiments existants, il est nécessaire de procéder à quelques modifications ou adaptations techniques concernant les travaux projetés.

Ces modifications ou adaptations se traduisent par des travaux en économie ou en plus. Le détail est le suivant pour les différents avenants aux marchés initiaux.

Les avenants n° 1 ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 1999.

Lot	Désignation des travaux	Montant initial TTC du marché	Total (PV/MV) avenants n°1 déjà passés TTC	Avenants n°2 à passer TTC	Montant marché après avenants	% du montant initial du marché
1	Gros oeuvre - TROUBAT	994 587,16	- 51 799,99	/	994 587,16	- 5,21 %
2	Menuiseries bois/cloisons/plafonds AOCM	1 159 455,39	+ 31 670,77	/	1 159 455,39	+ 2,73 %
3.1	Electricité - SPIE TRINDEL	2 380 773,16	+ 6 348,38	+ 16 164,02	2 380 773,16	+ 0,94 %
3.2	Electricité - SELF	1 888 867,35	+ 1 794,53	/	1 888 867,35	+ 0,10 %
4	Menuiseries métalliques - PINTAUD	213 492,15	/	/	213 492,15	/
5	Chauffage/plomberie/gaz - HERVE THERMIQUE	3 075 451,96	+ 4 064,22	+ 20 504,81	3 075 451,96	+ 0,79 %
Total		9 712 627,17	- 7 922,09	36 569,83	9 741 274,91	+ 0,30%

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 aux lots 3.1 et 5 des marchés de travaux,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :

42

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)